

Paris, le 24 février 2014

Madame Aurélie FILIPPETTI  
Ministre de la Culture et de la  
Communication  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Face à la nouvelle concurrence que pourrait apporter un opérateur comme Netflix dans le paysage audiovisuel français s'il se décidait à lancer une offre de vidéo à la demande par abonnement sur notre territoire, un certain nombre de responsables de chaînes de télévision se sont unis pour alerter les pouvoirs publics.

Les présidents de TF1, de M6 et de Canal + vous ont même écrit pour réclamer un allègement de toutes les charges, contraintes et autres obligations qui pèsent sur la vie de leurs entreprises.

Au cours des dernières années, dans un contexte déjà difficile, les auteurs se sont très souvent retrouvés aux côtés des chaînes pour défendre un modèle de développement qui a toujours fait des diffuseurs des partenaires de la création. Les négociations engagées ces dernières années pour réformer les obligations des chaînes dans le financement de la création audiovisuelle avaient d'ailleurs abouti à de justes compromis permettant de conforter le soutien des chaînes au financement de la création patrimoniale tout en apportant un certain nombre de souplesses.

Nous ne minimisons pas l'atonie du marché publicitaire qui, depuis plusieurs années, rend l'économie de l'audiovisuel moins dynamique qu'il serait souhaitable. Nous avons, à de nombreuses reprises, témoigné de notre attachement à la consolidation du secteur audiovisuel autour de grands opérateurs disposant de la surface financière nécessaire pour investir dans la création française. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons toujours affirmé - et nous n'étions pas nombreux - que l'émiettement du paysage audiovisuel n'était pas nécessairement une bonne nouvelle pour la création.

En revanche, la très large libéralisation du paysage audiovisuel, prônée par les dirigeants de chaînes qui vous ont écrit, nous semble à la fois inopportune et dangereuse. Car c'est bien d'un désengagement brutal des diffuseurs dans le financement et le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique française qu'il s'agirait.

Nous ne croyons pas que c'est en affaiblissant le soutien à la diversité culturelle et à la création que la concurrence avec des opérateurs internationaux pourra s'envisager de façon plus sereine pour les diffuseurs audiovisuels. Nous ne croyons pas plus que la réglementation audiovisuelle soit la seule responsable des choix de stratégies, notamment numériques, qui ont été arrêtés par les chaînes depuis 5 ou 10 ans.

Nous ne croyons pas, enfin, que la France, qui s'est battue l'an dernier pour assurer la sauvegarde de l'exception culturelle en France et en Europe, puisse accepter le démantèlement de sa politique de soutien à la création.

Toutes les forces s'étaient à l'occasion rassemblées pour faire vivre un modèle européen dans lequel l'ambition culturelle reste forte. Toutes les forces doivent continuer à être mobilisées vers un objectif qui ne peut pas être un nivellement vers le bas de notre réglementation.

C'est l'inverse qu'il faut défendre et que les chaînes de télévision devraient pareillement soutenir : obtenir une équité de régulation qui permette de soumettre les nouveaux opérateurs du Net à des obligations de financement et d'exposition des œuvres françaises et européennes. Car, il est vrai qu'il est inadmissible que les médias traditionnels soient soumis à la concurrence, pour les recettes publicitaires comme les recettes d'abonnement, d'entreprises qui se territorialisent hors de la France pour mieux échapper à la rigueur de ses règles fiscales et de ses obligations à l'égard de la création.

Le combat n'est pas perdu. Et l'exemple de la TVA qui pourra enfin être perçue sur le lieu de consommation des œuvres en vidéo à la demande à partir de 2015, montre que le volontarisme politique vaut mieux que le renoncement et l'obéissance à la seule logique du marché.

Nous savons les efforts qui sont les vôtres pour obtenir des avancées en Europe afin que le développement du numérique ne contribue pas à affaiblir et à fragiliser davantage les politiques en faveur de la diversité culturelle. Nous vous en remercions vivement et ne doutons pas que vous aurez à cœur de poursuivre la mobilisation engagée, auprès de nos partenaires européens, pour que, dans un avenir proche, l'ensemble des services qui diffusent des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur notre territoire soient tous intégrés dans le financement en amont de la création.

C'est là un objectif politique qui devrait réunir l'ensemble des acteurs et professionnels de l'audiovisuel et du cinéma et que nous savons partager avec vous.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sincères salutations.



Pascal ROGARD